

Commune de NICE

Ligne Ouest-Est du tramway de NICE et aménagements qui lui sont liés

Autorité expropriante : la Métropole Nice Côte d'Azur

AVIS d'OUVERTURE d'ENQUÊTE PARCELLAIRE complémentaire

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de NICE à une enquête parcellaire complémentaire en vue de déterminer exactement les emprises foncières nécessaires à la réalisation de la ligne Ouest-Est du tramway de NICE et des aménagements qui lui sont liés, en application des dispositions de l'arrêté préfectoral du **27 MAI 2015**

Ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 15 juin 2012, cet arrêté emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Nice

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le maire de Nice seront déposés en mairie (Forum d'urbanisme et d'architecture 1, place Yves Klein et Point Info. Tram – 27, boulevard Victor Hugo).

du lundi 29 juin au jeudi 16 juillet 2015 inclus

afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit :

- Forum d'urbanisme et d'architecture 1, place Yves Klein : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45
- Point Info. Tram : du mardi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h45

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public en mairie (Forum d'urbanisme et d'architecture 1, place Yves Klein et Point Info Tram – 27, boulevard Victor Hugo) ou adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie ; celui-ci les joindra au registre.

M. Léonard LOMBARDO, ingénieur, cadre dirigeant EDF-GDF, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations du public en mairie de Nice (Forum d'urbanisme et d'architecture et Point Info Tram) les :

- **lundi 29 juin et jeudi 16 juillet de 9h à 12h et de 14h à 17h au Forum d'urbanisme et d'architecture -1, place Yves Klein**
- **mercredi 8 juillet de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h au Point Info Tram- 27, boulevard Victor Hugo**

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai ne pouvant excéder un mois à compter de l'issue de l'enquête pour remettre son avis sur l'emprise des ouvrages projetés

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée et pourra être consultée en mairie de Nice, ainsi qu'en Préfecture des Alpes-Maritimes (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau des Affaires Juridiques et de la Légalité).

Fait à NICE, le
27 MAI 2015

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
ARCL-C-3720

Frédéric MAC KAIN